

ARCAS



PROGRAMME DE FORMATION



Fiche programme conforme à l'article L6353-1 du Code du Travail

FORMATION PROFESSIONNALISANTE

EQUIPIER D'EVACUATION
GUIDE-FILE & SERRE-FILE

SECURITE INCENDIE



Informations pratiques

Durée : 7 heures soit 1 jour.

Nbre de participants par groupe : 4 à 8 stagiaires.

Horaires : Adaptés en fonction de la typologie du groupe.

Tarifs : Inter / Intra / Groupe / Individuel : sur devis

Lieux : Chez le client ou en centre de formation.

ARCAS FORMATION SAS

SAS au capital de 7540€
SIRET : 843 106 972 00014
APE : 8559A

Siège : 3 rue Philibert
Appt 39 - Résidence ORION
97400 Saint Denis



0692 23 52 32 / 0692 54 88 86



arcas.formation@gmail.com



<https://arcas-formation.com>



<https://www.facebook.com/arcasformation>

Objectifs de la Formation

- A la fin de cette formation, le stagiaire doit être capable de prévenir les risques d'incendie, et la conduite à tenir pour mener à bien l'évacuation de l'établissement en appliquant les consignes générales de sécurité.

Public concerné & Prérequis

- Travailleurs désignés (suggéré par le chef d'établissement ou son délégué) dans le cadre de la consigne de sécurité incendie de l'établissement, pour tenir un rôle dans l'organisation et la connaissance des missions, des techniques et des consignes d'évacuation (chargé d'évacuation, guides et serres files) afin de procéder à l'évacuation des occupants de l'établissement.
- Aucuns prérequis exigés de la part des participants

Modalités d'accès

- Pièce(s) justificative(s) :
 - ✓ Pièce d'identité en cours de validation

Méthodes, moyens & supports pédagogiques

- Formateurs qualifiés dans le domaine en prévention des risques incendie, titulaires d'un certificat de compétence délivré par un organisme à l'issue d'une validation de leur aptitude à enseigner le sujet et en andragogie.
- La formation s'appuie sur la pédagogie active adaptée aux publics.
- Supports d'animation pédagogique standardisés, utilisés en vidéo-projection,
- Support transmis aux stagiaires :
 - ✓ Documents de références (sur demande)
- Evaluation théorique et pratique.
- **Installations en centre de formation** : salles de cours, tables, chaises, mur pour la projection, tableau papier ou effaçable. **En cas de formation intra-entreprise, des installations équivalentes doivent être mises à disposition par l'employeur des stagiaires,**
- Brassard guide-file, serre-file ou gilet,
- Mégaphone,
- Sifflet
- Générateur de fumée,
- Mannequin de dégagement d'urgence.
- **Equipements techniques à mettre à disposition par le client** :
 - ✓ Les consignes de sécurité de l'établissement, point de rassemblement,
Aucun feu réel ne sera réalisé sur site client.
 - ✓ Une vérification sera réalisée au préalable à la formation afin de vérifier l'adéquation de l'environnement de travail et les matériels à disposition.
(Cf. D.FORM_INC02D-v02 - Liste Equipements – E_EVAC)

- Articles R4227-28, 38 et 39, et R4141-17 du code du travail (Formation à la sécurité incendie),
- Articles L4141-2, 3 et 13 du code du travail (Formation à la sécurité),
- APSAD règle R6,

Théorie :

- Causes d'incendie et propagation du feu
Qu'est-ce qu'une alerte et un signal d'alarme ? Comment et pourquoi est enclencher une alerte incendie ?
- Appréhender le matériel de sécurité incendie
- Identifier le fonctionnement du SSI et du dispositif d'extinction automatique si existant
- Méthodes d'évacuation d'un établissement
- Problématiques de l'évacuation
- Comportement des personnes en cas de situation de danger
 - ✓ Appréhender le dégagement d'une victime dans un local enfumé clos
 - ✓ Appréhender le comportement à adopter vis-à-vis des clients ou collaborateurs présents sur site
- Principes à appliquer de l'alarme au point de rassemblement
- Maîtriser les consignes d'évacuation en fonction de votre bâtiment et d'un bâtiment en général
- Fonctions des Guides Files et des Serre File, et responsable d'évacuation
- Organisation des exercices semestriels

Pratique :

- Audition du signal sonore
- Alerte des secours
- Application des consignes de sécurité
- Visite de site (audit signalétique de l'établissement, lecture de plan repérage des cheminements d'évacuation et des issues de secours, identifier le point de rassemblement).
- Réalisation d'un exercice d'évacuation avec mise en œuvre d'un générateur de fumée avec débriefing
- Recommandations sur l'élaboration des consignes d'évacuation et consignes particulières.

Au démarrage de la formation :

- Accueil et intégration des stagiaires,
- Présentation du livret stagiaire (fiche d'évaluation théorique, pratique,...)

Pendant la formation :

- Les feuilles d'émargements sont remplies par les stagiaires et le formateur à la fin de chaque demi-journée.

A la fin de la formation :

- Des modalités sont prévues pour évaluer le déroulement de l'action et ces effets sous forme d'une enquête de satisfaction. Ceci permet de mesurer les écarts entre le projet de l'apprenant et sa réalisation concrète.

- Evaluation des connaissances et des savoir-faire aux moyens de questionnement oral, reformulation des apprenants et de mise en situation in situ au moyen d'une fiche standardisée correspondant à une procédure intégrée au système qualité de l'organisme
- Délivrance d'une attestation individuelle de formation pour le stagiaire.
- Archivage en interne dans le centre de formation d'un certificat de réalisation.

- Il n'est pas précisé de durée de validité de la formation.
- L'article R4323-3 du Code du travail précise que : « La formation à la sécurité dont bénéficient les travailleurs chargés de l'utilisation ou de la maintenance des équipements de travail est renouvelée et complétée aussi souvent que nécessaire pour prendre en compte les évolutions de ces équipements. »
- Par conséquent, la périodicité du renouvellement de la formation doit être déterminée par l'employeur en fonction, notamment :
 - ✓ De l'évolution du matériel,
 - ✓ De l'expérience pratique du salarié.
- L'évaluation des acquis lors d'une formation « Maintien et Actualisation des Compétences » est la même que celle lors d'une formation initiale.
- Des exercices semestriels doivent être réalisés.

ARCAS

SAS au capital de 7540€

Siège : 3 rue Philibert – apt 39 - Résidence ORION – 97400 Saint Denis

SIRET : 843 106 972 00014 – APE : 8559A

Tél : 0692 23 52 32 - 0692 54 88 86

arcas.formation@gmail.com / <https://arcas-formation.com> / <https://www.facebook.com/arcasformation>

